

## CONSEIL MUNICIPAL

-----  
Extrait du Registre des Délibérations

-----  
Séance du 02 avril 2026  
Convocation du 27 mars 2026  
-----

<u>Date d’Affichage</u> :		<u>Etaient présents</u> :	M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDÉ, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEAUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.
03 avril 2026			
Nbre de Conseillers en exercice : .....	33	<u>Excusés avec pouvoir</u> :	Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY
Nbre de présents : .....	31		
Nbre d’excusés avec pouvoir : ...	2		
Nbre d’excusé sans pouvoir : .....	0		
Nbre d’absent : .....	0		
Nombre de votants : .....	33		
			- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN - Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

### ADOPTION DU REGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

-----

Monsieur Christophe DORÉ donne lecture de son rapport.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l’article L.2121-8 ;

**VU** l’installation du conseil municipal en date du 21 mars 2026 ;

**CONSIDÉRANT** qu’il appartient au conseil municipal d’adopter son règlement intérieur dans les six mois suivant son installation dans les communes de 1 000 habitants et plus ;

**CONSIDÉRANT** que ce règlement intérieur a pour objet de fixer les règles d’organisation et de fonctionnement du conseil municipal, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

**CONSIDÉRANT** le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération ;

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d’adopter le règlement intérieur du Conseil Municipal tel qu’annexé à la présente délibération,
- d’autoriser Monsieur le Maire, ou en son absence, Madame la première Adjointe ou tout élu dûment habilité à signer tout document nécessaire à son application.

.../...

Il est précisé que ce règlement intérieur entrera en vigueur à compter de l'exécution de la présente délibération.

### **DÉLIBÉRATION ADOPTÉE PAR**

**POUR : 28** (élus de la Majorité)

**CONTRE : 5** (Mmes HUAULT, MOREL, MM. RICHARD, POTIER et DUHAMEL, élus de la Minorité)

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,  
(Suivent les signatures)  
Le Maire,

Christophe DORÉ